

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

RELATIONS ENTRE COMMERCE ET MALADIES DES ESPECES SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique du Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage

2. A sa 25^e session (AC25, Genève, juillet 2011), le Comité pour les animaux est convenu d'inclure un point sur les relations entre le commerce de la faune sauvage et les maladies de la faune sauvage dans l'ordre du jour de la présente session.
3. La question des maladies de la faune sauvage n'a guère été au centre des discussions des Parties au fil des ans, et n'a été que mentionnée en passant dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), *Critères d'amendement des Annexes I et II*, la résolution Conf. 10.7 (Rev. CoP15), *Utilisation des spécimens vivants confisqués appartenant à des espèces inscrites aux annexes*, la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP15), *Permis et certificats* et la résolution Conf. 13.4, *Utilisation des spécimens vivants confisqués appartenant à des espèces inscrites aux annexes*.
4. En mars 2011, le Secrétariat CITES a été invité par le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) à devenir un affilié clé du Groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, mis sur pied par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), conformément à l'adoption de [la résolution 9.8](#) par les Parties à la CMS en 2009. Reconnaissant l'importance potentielle de ce forum, le Secrétariat a accepté l'invitation en vue de faire rapport sur cette question aux Parties à la CITES à une date ultérieure, et l'a déjà fait à la 25^e session du Comité pour les animaux. En novembre 2011, les Parties à la CMS ont adopté une autre résolution ([la résolution 10.22](#)) à ce sujet, dans laquelle elles conviennent de rebaptiser cet organe qui devient le Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage (STFWEH), ainsi que d'intégrer un groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages établi précédemment en tant que groupe de travail thématique du Groupe de travail principal.
5. Les résolutions adoptées par les Parties à la CMS ne précisent pas le mandat du STFWEH, lequel a toutefois été adopté par les affiliés clés et figure en annexe au présent document. Malgré son nom, le Groupe de travail se concentrera principalement, voire entièrement, sur les animaux.

Les maladies de la faune sauvage et le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage

6. Les maladies de la faune sauvage ont trois liens principaux avec l'application de la CITES:
 - a) le commerce international des espèces animales sauvages et de leurs produits peut propager des maladies de la faune sauvage;
 - b) les effets des maladies de la faune sauvage peuvent influencer les décisions de la CITES, par exemple en l'incitant à inscrire des espèces à ses annexes ou à émettre des avis de commerce non préjudiciable; et

- c) les restrictions commerciales prises pour des raisons sanitaires peuvent avoir une incidence sur les programmes et les projets visant à garantir l'utilisation durable des espèces sauvages.

La CITES régleme également le commerce international des produits, y compris les spécimens scientifiques tels que le sang ou les échantillons de tissus nécessaires au diagnostic des épidémies. Etant donné que nombre de pays ne disposent pas de capacités de diagnostic suffisantes et doivent faire appel à des laboratoires de référence à l'étranger pour les analyses, les retards dans la délivrance de permis CITES peuvent entraver ou empêcher le diagnostic rapide des maladies de la faune sauvage, entravant ainsi le contrôle et la prévention des maladies hautement contagieuses.

7. On mentionne régulièrement le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages est régulièrement comme un vecteur important de propagation des maladies de l'homme, du bétail et de la faune sauvage, bien que son importance réelle dans l'évaluation des risques continue de faire débat, et que les preuves détaillées de ses effets fassent souvent défaut. Les maladies les plus souvent mentionnées comme ayant été propagées par le commerce international de la faune sauvage entrent dans trois catégories:

- a) les maladies qui affectent des populations d'espèces sauvages, notamment:
- *Ranavirus* spp.
 - la chytridiomycose des amphibiens, provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*
- b) les maladies zoonotiques, notamment:
- le sous-type H5N1 du virus de l'influenza A et d'autres sous-types (grippe aviaire)
 - le virus de la variole simienne *Orthopoxvirus*
 - la bactérie du genre *Salmonella*
- c) Les maladies affectant le bétail, en particulier:
- le virus de la maladie de Newcastle (*Avulavirus*), également légèrement zoonotique
 - la psittacose/chlamydie aviaire (*Chlamydophila psittaci*), également zoonotique

De plus, un certain nombre d'autres maladies ont été associées au commerce ou à l'utilisation des espèces de faune sauvage se déroulant plutôt au niveau national qu'international: la fièvre hémorragique d'Ebola (*Ebolavirus*), le virus d'immunodéficience humaine ou VIH (*Lentivirus*), le syndrome respiratoire aigu sévère ou SARS (*Coronavirus*).

8. L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce encourage les pays membres à appliquer les normes, directives et recommandations internationales. À cet égard, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (anciennement l'*Office International des Épizooties*) est désignée comme une organisation pertinente pour les normes, lignes directrices et recommandations internationales sur les mesures sanitaires. L'OIE est une organisation intergouvernementale qui compte actuellement 178 pays membres. Elle a pour mandat d'améliorer la santé animale et le bien-être animal à l'échelle mondiale. Le Cinquième Plan stratégique de l'OIE (2011-2016) précise que cette organisation élargit à la faune sauvage et à la santé de l'écosystème l'accent qu'elle met traditionnellement sur le bétail et l'aquaculture. Aux fins du commerce international, les principales publications normatives sont le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (normes applicables aux abeilles, mammifères et oiseaux, et à leurs produits dérivés, actuellement dans sa 20^e édition – mai 2011) et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (normes garantissant la sécurité sanitaire des échanges internationaux des animaux aquatiques tels qu'amphibiens, crustacés, poissons et mollusques, et de leurs produits dérivés, 14^e édition – mai 2011). L'OIE publie nombre d'autres normes, lignes directrices et recommandations intéressant la santé des animaux, y compris les animaux sauvages. L'OIE possède un groupe de travail de longue date sur les maladies de la faune sauvage, qui dispense des conseils sur les problèmes sanitaires liés aux animaux sauvages, que ce soit dans la nature ou en captivité, et qui contribue à la production d'une publication sur l'évaluation des risques sanitaires liés au déplacement d'animaux sauvages (*Health Risk Analysis in Wild Animal Translocations*).
9. S'agissant du traitement des spécimens vivants confisqués d'espèces inscrites aux annexes de la CITES, la résolution Conf. 10.7 (Rev. CoP15) mentionne clairement les risques sanitaires inhérents au maintien des spécimens concernés en captivité ou à leur renvoi dans la nature. Elle recommande une grande prudence à cet égard. Dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), les Parties à la CITES tiennent déjà compte de l'impact des maladies en examinant les propositions d'amendement des annexes. Il s'agit en effet de l'un des facteurs extrinsèques susceptibles d'affecter la vulnérabilité et pouvant justifier l'inscription à l'Annexe I d'une population sauvage ayant une aire de répartition restreinte ou dont la taille présente un

déclin marqué. La résolution Conf. 10.3 *Désignation et rôle des autorités scientifiques* recommande que les autorités scientifiques analysent les informations disponibles sur tous les facteurs biologiques et écologiques, selon les besoins, lorsqu'elles émettent des avis de commerce non préjudiciable. On peut supposer que cette analyse doit aussi inclure des considérations sanitaires lorsque celles-ci constituent un facteur important affectant l'état de conservation d'une espèce.

10. Les contrôles liés aux maladies peuvent empiéter sur les programmes et projets visant à assurer l'utilisation durable des espèces sauvages. Après plusieurs années de prélèvements non durables, l'organe de gestion CITES de l'Argentine a commencé, en 1997, à mettre en œuvre un projet intitulé [Proyecto Ele](#) qui vise à conserver les écosystèmes forestiers du Chaco argentin et les populations qui y vivent, par l'utilisation durable de l'amazone à front bleu (*Amazona aestiva*) inscrite à l'Annexe II et d'autres espèces de perroquets. Bien qu'il n'existe pas de données sur la grippe aviaire en Argentine, les importations d'oiseaux sauvages prélevés dans le cadre de ce projet ont été temporairement interdites en 2005 par les principaux pays de destination, en vertu de mesures visant à limiter la propagation de la grippe aviaire. En 2007, ces marchés ont décidé de rendre cette interdiction d'importation permanente. Le fait d'interdire l'accès aux principaux pays d'importation a eu un impact considérable sur ce projet.
11. Conformément à la décision 15.60, le Secrétariat est chargé, entre autres, d'étudier des moyens d'établir une coopération renforcée entre la CITES et diverses organisations, y compris l'OIE, notamment par le biais d'un Protocole d'entente ou de la création d'un groupe de liaison. Toutefois, cette coopération a trait à l'expédition et au transport des animaux vivants couverts par les chapitres 7.2 à 7.4 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, plutôt qu'à des considérations liées à la lutte contre les maladies.

Conclusion

12. Le Comité est invité à:
 - a) discuter des relations entre le commerce international des espèces sauvages et les maladies de la faune sauvage dans le contexte de la mise en œuvre de la CITES; et
 - b) fournir les conseils nécessaires au Comité permanent sur l'importance de cette question, y compris en émettant une recommandation sur la nature de la relation à venir entre la CITES et le Groupe de travail scientifique sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes, pour examen à sa 62^e session (prévue pour juillet 2012).

GROUPE DE TRAVAIL SCIENTIFIQUE POUR LA SANTE DES ECOSYSTEMES
ET DE LA FAUNE SAUVAGE

MANDAT*

Rappel des faits:

L'un des plus grands défis du 21^e siècle est d'assurer la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle mondiale, dans le contexte de l'évolution de la démographie humaine. Diverses méthodes ont été utilisées pour faire face à l'insécurité alimentaire, y compris l'expansion de l'élevage, l'augmentation accrue de l'utilisation d'espèces issues de la forêt comme source de nourriture, et l'expansion du secteur de l'élevage d'animaux sauvages en ferme. Aucune approche équilibrée n'a été obtenue à ce jour, ce qui a des répercussions sur la santé des systèmes écologiques et agricoles du monde entier. Dans le contexte de l'insécurité alimentaire mondiale et de changement écologique planétaire se pose aussi le défi des maladies émergentes ou ré-émergentes. Chez l'homme, environ 60% des maladies infectieuses émergentes sont zoonotiques, et 70% proviennent d'un large éventail de populations de faune sauvage. Au nombre de ces agents pathogènes figurent des maladies mortelles telles que le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le syndrome respiratoire aigu sévère (SARS), le virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène, et le virus Hendra véhiculé par des chauves-souris.

Il est devenu évident que si l'émergence d'agents pathogènes est extrêmement complexe dans la nature, elle trouve son origine dans l'expansion des populations humaines, l'insécurité alimentaire, et l'utilisation non durable des ressources naturelles qui ont entraîné une perte de biodiversité et des changements dans le fonctionnement de l'écosystème. Ces changements peuvent aussi faire diminuer la disponibilité de services écosystémiques comme la purification de l'eau et de l'air, la fourniture d'aliments, tant pour l'homme que pour l'animal, et le rôle de ressources scientifique. Les changements liés au climat touchant la dynamique de l'écosystème peuvent conduire les espèces migratrices à modifier leur aire de répartition normale, entraîner une prévalence et une diversité accrue des agents pathogènes, et une limitation des ressources disponibles pour la faune sauvage. La santé de toutes les espèces, y compris les espèces sauvages, le bétail, l'être humain et les plantes est touchée par la disponibilité réduite des services écosystémiques.

L'émergence de l'influenza aviaire hautement pathogène due au virus H5N1 a des impacts de taille sur la santé de l'homme, du bétail et de la faune sauvage, et pose de graves problèmes de conservation (mettant gravement en danger l'oie à tête barrée). Qui plus est, l'épidémie prolongée a gravement porté préjudice aux moyens d'existence, à la sécurité alimentaire et au commerce international. La pandémie de H1N1 de 2009 a été causée par un virus contenant des segments d'ARN d'humains, de porcs et d'oiseaux. Ces pandémies, qui ont affecté aussi bien l'homme que l'animal, se sont propagées rapidement et ont touché les économies mondiales, continueront à exiger une réponse internationale coordonnée et concertée.

Au Kazakhstan, en 2010, des milliers d'antilopes saïga ont succombé à une maladie inconnue en l'espace d'une semaine, entraînant la perte de plus de la moitié de la population locale. Depuis une dizaine d'années, ces ruminants migrateurs sont menacés par le braconnage, la diminution des pâturages et diverses épidémies.

Outre les préoccupations liées aux maladies qui ont une incidence négative sur la faune sauvage, les questions de sécurité alimentaire et de préférences culturelles se traduisent toujours par une pression de la consommation sur les ressources naturelles. Pour résoudre ces problèmes, il faut que les chercheurs, les professionnels de la santé publique, les décideurs et les gestionnaires des ressources naturelles œuvrent de concert à la recherche de solutions novatrices.

S'appuyant sur les expériences réussies du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, la résolution 9.8 de la COP (Rome, 2008) appelle la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-CMS) et le Service de santé animale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à co-organiser convoquer conjointement le Groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

sauvage, qui s'appellera à l'avenir le Groupe de travail scientifique sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes, dans le but de déceler les maladies qui ont une incidence négative sur les animaux domestiques et les espèces migratrices, et qui sont les plus préoccupantes en matière de sécurité alimentaire, de moyens d'existence durables et de conservation de la biodiversité. Lors du lancement de l'atelier à Beijing, RPC, en juin 2011, des domaines hautement prioritaires ont été identifiés pour des travaux et des publications techniques, en plus de préoccupations spécifiques à certaines maladies. Il s'agit notamment de l'écologie des migrations et de l'émergence des maladies, de la viande sauvage (viande de brousse), de l'élevage d'espèces sauvages en ferme et des interactions à l'interface entre l'homme, la faune sauvage, les animaux domestiques et l'écosystème.

S'appuyant sur les expériences réussies du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, la résolution 9.8 de la COP (Rome, 2008) appelle la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-CMS) et le Service de santé animale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à co-organiser conjointement le Groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, rebaptisé Groupe de travail scientifique sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes conformément à la Résolution 10.22 de la Conférence des Parties à la CMS de novembre 2011. Ce groupe de travail a pour but de déceler les maladies qui ont une incidence négative sur les animaux domestiques et les espèces migratrices, et qui sont les plus préoccupantes en matière de sécurité alimentaire, de moyens d'existence durables et de conservation de la biodiversité. Lors du lancement de l'atelier à Beijing, RPC, en juin 2011, des domaines hautement prioritaires ont été identifiés pour des travaux et des publications techniques, en plus de préoccupations spécifiques à certaines maladies. Il s'agit notamment de l'écologie des migrations et de l'émergence des maladies, de la viande sauvage (viande de brousse), de l'élevage d'espèces sauvages en ferme et des interactions à l'interface entre l'homme, la faune sauvage, les animaux domestiques et l'écosystème.

1. Vision

Parvenir à une meilleure santé pour les écosystèmes, la faune sauvage, le bétail et l'homme en encourageant une approche scientifique intégrée dans le cadre de l'initiative "One Health".

2. But

Soutenir les processus et les outils de prise de décision fondés sur les preuves, qui tiennent compte de la dynamique des maladies dans le contexte élargi de la biodiversité durable/gestion de l'écosystème, production agricole et sécurité alimentaire, développement socio-économique, protection de l'environnement et conservation des espèces migratrices, de leurs habitats et des voies de migration. La portée de ce travail comprendra les maladies à l'interface homme-faune sauvage-animaux domestiques-écosystème, et les préoccupations liées à la biodiversité et à la santé de l'écosystème dans le contexte des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), afin de favoriser l'intégration des décisions et travaux pertinents des gouvernements, agences et autres intervenants.

Pour ce faire, le Groupe de travail s'attachera à faciliter la coordination, l'échange d'information, la communication et la compréhension entre les organisations, administrations, disciplines professionnelles et réseaux concernés.

3. Objectifs

- A. Appuyer la CMS, la FAO et les principaux AME [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention sur les zones humides (Ramsar), etc.] et les instruments liés à la CMS (AEWA, EUROBATS), les instruments relatifs aux voies de migration (EAAFP, etc.) afin qu'ils intègrent les questions à l'interface de la santé du bétail, de la faune sauvage, de l'homme et des écosystèmes dans leurs activités, approches et résolutions.
- B. Encourager les approches multisectorielles et pluridisciplinaire "One Health", y compris les échanges d'informations à base scientifique entre:

- les secteurs gouvernementaux concernés, par ex., ministères des Forêts, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé publique, du Tourisme, des Finances, de l'Information, de l'Éducation, etc.;
 - les autorités et acteurs des aires protégées, par ex., les aires de conservation transfrontières, les aires de conservation communautaires, les gestionnaires des ressources naturelles, les gardiens de parc, etc.;
 - les agences onusiennes compétentes, telles que PNUE, FAO, OMS, UNESCO, UNICEF, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, etc.;
 - des organismes et des ONG techniques internationaux, telles que UA/BIRA, UICN, OIE, Wetlands International, Conservation International, Fonds mondial pour la nature (WWF), Wildlife Conservation Society, Ecohealth Alliance, etc.;
 - les partenariats de développement économique multilatéraux, tels que UE, ANASE, SAARC, CEDEAO, etc.;
 - le consortium "One Health, les producteurs agricoles industriels et les autres parties intéressées.
- C. Fournir un mécanisme aux membres du PNUE-CMS, du Conseil scientifique de la CMS, de la FAO (ECTAD, représentation régionale, personnel national) ou d'autres collègues afin qu'ils puissent soumettre des rapports non officiels sur les cas de morbidité et de mortalité de la faune sauvage et encourager des enquêtes plus approfondies sur les causes potentielles de ces événements afin de faciliter une meilleure gestion des ressources naturelles.
- D. Promouvoir et adopter des programmes, des initiatives et des projets qui facilitent le développement de capacités pluridisciplinaires au sein du cadre "One Health" aux niveaux académique, institutionnel, organisationnel et communautaire, afin de renforcer les capacités à l'échelle locale, nationale et régionale.
- E. Sensibiliser et partager des informations à base scientifique sur les questions transversales liées au concept "One Health", à la biodiversité et aux services écosystémiques, ainsi qu'aux maladies à l'interface homme-faune sauvage-animaux domestiques-environnement.

4. Composition & Structure

Philosophie: Le Groupe de travail scientifique sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes encourage les liens avec toute organisation intéressée par des échanges d'information à l'appui de l'objectif du Groupe de travail. Elle permet une participation maximale à travers un certain nombre de catégories de membres en plus d'un petit groupe d'affiliés clés.

Coorganisateur: les coorganisateur (FAO et CMS) superviseront globalement les activités, faciliteront la coordination, et identifieront les possibilités de financement, le cas échéant.

Membre du Groupe de travail: un groupe d'organisations, d'associations ou d'individus pertinents, à vocation scientifique, représentant des disciplines applicables et particulièrement intéressés à collaborer sur des questions situées à l'interface de la santé de l'homme, de la faune sauvage, des animaux domestiques et des écosystèmes.

- **Affiliés clés: 6-10 affiliés**

Chaque affilié clé participera à des téléconférences trimestrielles, à des réunions, communiquera par Internet (wiki, serveur de listes, etc.), et contribuera à la communication et à la mise en commun de l'information. Les affiliés clés identifieront et développeront les domaines de travail et les activités prioritaires, et se chargeront d'établir et de mettre en œuvre le plan de travail pour le Groupe de travail. Ce groupe peut inclure une ONG, mais se compose généralement d'organisations internationales et de représentants d'accords multilatéraux sur l'environnement. Les affiliés clés auront le droit de vote sur les questions qui nécessitent une autorisation du Groupe de travail (à savoir, domaines de travail, publications, réalisations). Des liens seront établis entre les sites web du Groupe de travail et des affiliés clés.

- **Observateurs: 2-3 affiliés**

Chaque observateur représente son organisation de manière informelle et agit comme un point focal pour la communication et le partage d'information. Les observateurs seront invités à participer à des téléconférences et à des réunions mais ne disposeront pas du droit de vote ni du pouvoir de décision.

- **Partenaires: illimité**

Chaque partenaire apportera des suggestions et des contributions, identifiera les besoins et servira d'intermédiaire pour le partage d'information en fonction de son expertise respective, de sa zone géographique, de son institution, de son public cible, etc., auprès du Groupe de travail, et recevra

également des résultats, des informations et des produits élaborés par le Groupe de travail. Les liens entre les sites web du Groupe de travail et des partenaires sont encouragés.

- **Associés nationaux: illimité**

Les pays sont libres de désigner des représentants de leurs ministères, départements et autres structures nationales, qui serviront d'intermédiaires entre le Groupe de travail et leur homologue national. Les organisations et les représentants multi-pays sont les bienvenus, en vertu d'un arrangement non contraignant. Les commentaires, suggestions et idées d'importance pour leur domaine d'expertise dans leur perspective nationale sont les bienvenus ; le Groupe de travail partagera ses contributions, informations et produits avec les Associés nationaux. Les liens entre les sites web des organisations nationales et du Groupe de travail sont encouragés.

- **Étudiants associés: illimité**

Les organisations d'étudiants représentant toutes les disciplines académiques sont invitées à désigner des représentants qui serviront d'intermédiaire entre le Groupe de travail et les organisations étudiantes. Les commentaires, suggestions et idées sont les bienvenus afin de connaître le point de vue de ce groupe de professionnels en devenir, et le Groupe de travail partagera ses suggestions, informations et produits avec les organisations d'étudiants. Les liens entre les sites web du Groupe de travail et des associations d'étudiants sont encouragés.

Groupes de travail: les groupes de travail seront établis sur une base ponctuelle, généralement en réponse à des domaines techniques importants déterminés par les Affiliés clés sur des besoins du moment ou en temps réel, d'importance mondiale. Certains groupes de travail auront un mandat ou des activités à court terme, et d'autres seront établis à long terme et auront pour responsabilité de fournir des informations aux affiliés clés sur les questions devant être traitées dans une perspective régionale, taxonomique ou technique .

– **Domaines techniques:** Il s'agit des domaines faisant partie du plan de travail actuel dans lesquels le Groupe de travail a des projets.

- **Oiseaux sauvages et grippe aviaire:** Ce domaine technique encouragera et appuiera la poursuite des travaux du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages co-organisé par la FAO-CMS. Des mises à jour et des communiqués de presse seront publiés périodiquement sur l'évolution de la grippe aviaire par rapport aux oiseaux sauvages; en outre, des éclaircissements et des réponses coordonnées seront fournis, si nécessaire, concernant l'évolution et l'impact de cette maladie sur la faune sauvage, le bétail et l'homme.
- **Maladies prioritaires pour les affiliés clés du Groupe de travail:** ce domaine de travail consiste à identifier les maladies d'intérêt commun pour les affiliés clés du Groupe de travail. Des fiches d'information seront élaborées et mises à disposition via le site web, dont la présentation s'inspirera de celle des fiches d'information Ramsar sur les maladies dans les zones humides afin de relier les maladies des espèces terrestres (avec le soutien du Groupe de travail) à celles des espèces liées aux zones humides (avec le soutien de Ramsar). Ces fiches porteront sur les maladies importantes pour la santé des populations sauvages, les menaces de maladies zoonotiques, et les maladies préoccupantes pour la production et la santé du bétail.
- **Comblent le fossé entre les professionnels des ressources naturelles et les professionnels de la santé publique:** les avantages économiques et sociaux de la biodiversité, de la faune sauvage et des services écosystémiques sont peut-être évidents pour les spécialistes de la biodiversité et des écosystèmes mais le sont souvent moins, voire pas du tout pour les professionnels de la santé comme les vétérinaires et les médecins. De même, les aspects de l'écologie des maladies et de l'épidémiologie, ou le rôle joué par la faune sauvage dans la transmission des maladies est peut-être clair pour les professionnels de la santé mais inconnus pour les gestionnaires d'écosystèmes ou de ressources naturelles. Pour ces raisons, il importe de fournir des informations concises mais importantes pouvant être partagées entre les différents secteurs professionnels, aidant à sensibiliser davantage aux disciplines qui commencent à renforcer leur collaboration pour s'attaquer aux problèmes complexes qui exigent une approche "One Health". Les travaux dans ce domaine tenteront de combler les fossés entre les professionnels des ressources naturelles et ceux de la santé publique au moyen de programmes de formation, de fiches d'information, de réunions scientifiques et d'autres outils de sensibilisation.
- **Détection des cas de morbidité et de mortalité de la faune sauvage:** ce domaine de travail offre au Groupe de travail une méthode pour encourager l'établissement de rapports non officiels par le biais d'outils de "suivi des rumeurs " que les membres du Groupe de travail jugent nécessaires pour améliorer la compréhension internationale des causes des événements de morbidité et de mortalité de la faune sauvage. Étant donné que de nombreux cas de morbidité et de mortalité de la faune

sauvage sont dus à des événements non pathogènes associés, y compris la phytotoxicité, les polluants présents dans l'environnement, les catastrophes naturelles ou d'autres causes non infectieuses intéressant les membres du Groupe de travail, ce système contribue à mieux faire connaître les problèmes susceptibles d'affecter la santé des populations sauvages. Le système de rapports non officiels permettra en outre aux partenaires de soutenir les actions menées pour faire face aux épidémies, que ce soit par courriel, par téléconférence, ou en préparant une intervention coordonnée.

- **L'interface homme-faune sauvage-animaux domestiques-écosystème:** Créer des produits de communication utiles pour faire face aux divers défis liés aux interactions à l'interface faune sauvage-animaux domestiques-homme-écosystème. Principaux domaines d'intérêt spécifique:
 - Les aires de conservation transfrontières: Ces aires de conservation sont créées en vue de procurer des habitudes migratoires plus naturelles, de garantir la conservation adéquate de la faune sauvage et des écosystèmes, et de procurer des avantages supplémentaires pour santé de la faune sauvage. Ces projets illustrent la complexité des interactions à l'interface homme, faune sauvage, animaux domestiques et écosystème.
 - Prélèvements de viande de brousse (viande sauvage): la consommation de viande de brousse peut avoir des conséquences importantes pour la sécurité alimentaire, la santé publique et la conservation de la biodiversité. Il importe de trouver des solutions à ce problème complexe.
 - Espèces sauvages en captivité/élevées en ferme: l'utilisation d'espèces sauvages élevées en ferme comme source de revenu et de subsistance est répandue à travers le monde. Faute de réglementation efficace et de supervision directe, ces systèmes d'élevage peuvent faire apparaître des foyers de maladies et des problèmes de conservation.
- **Écologie des migrations:** les travaux menés dans ce domaine mettront l'accent sur l'impact de l'écologie des migrations sur la dynamique des maladies, la santé de l'écosystème, et l'évolution des populations sauvages. Si les migrations garantissent la survie des espèces sauvages au fil du temps, ces animaux peuvent propager des maladies infectieuses et non infectieuses dans les zones où ils migrent. Les changements d'utilisation de l'habitat, les changements climatiques, le développement de l'utilisation des terres et l'expansion de l'agriculture sont autant de facteurs susceptibles de modifier les habitudes migratoires et d'amener de nouvelles espèces (et des vecteurs potentiels de maladies) dans de nouvelles régions, menaçant ainsi la population locale. Les conséquences des habitudes migratoires et de leur modification due à l'activité humaine peuvent être très importantes. De plus, les migrations exigent une grande dépense d'énergie et, ainsi affaiblis, les animaux migrants sont plus vulnérables aux changements dans la prévalence des maladies.
- D'autres groupes peuvent être créés si besoin est pour répondre aux événements du moment, lesquels comprendraient des "maîtres d'œuvre", des représentants régionaux, des représentants de taxons, etc.

Note: Une seule personne pourrait être membre de plusieurs groupes de travail ou domaines techniques. La structure du Groupe de travail sert essentiellement à garantir la représentation de chacun des principaux taxons, régions et domaines thématiques.

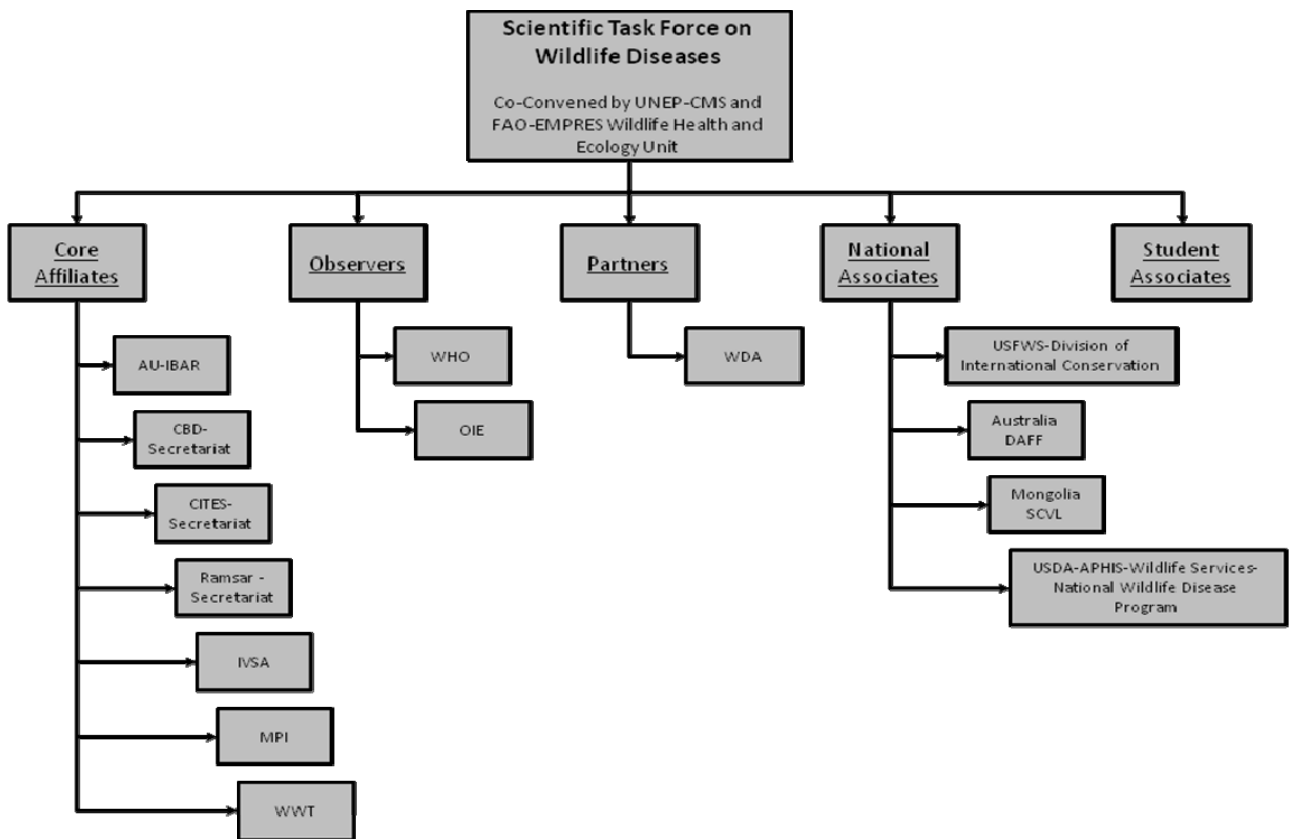


Figure 1: Structure de l'organisation des membres du Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage en date du 1^{er} janvier 2012

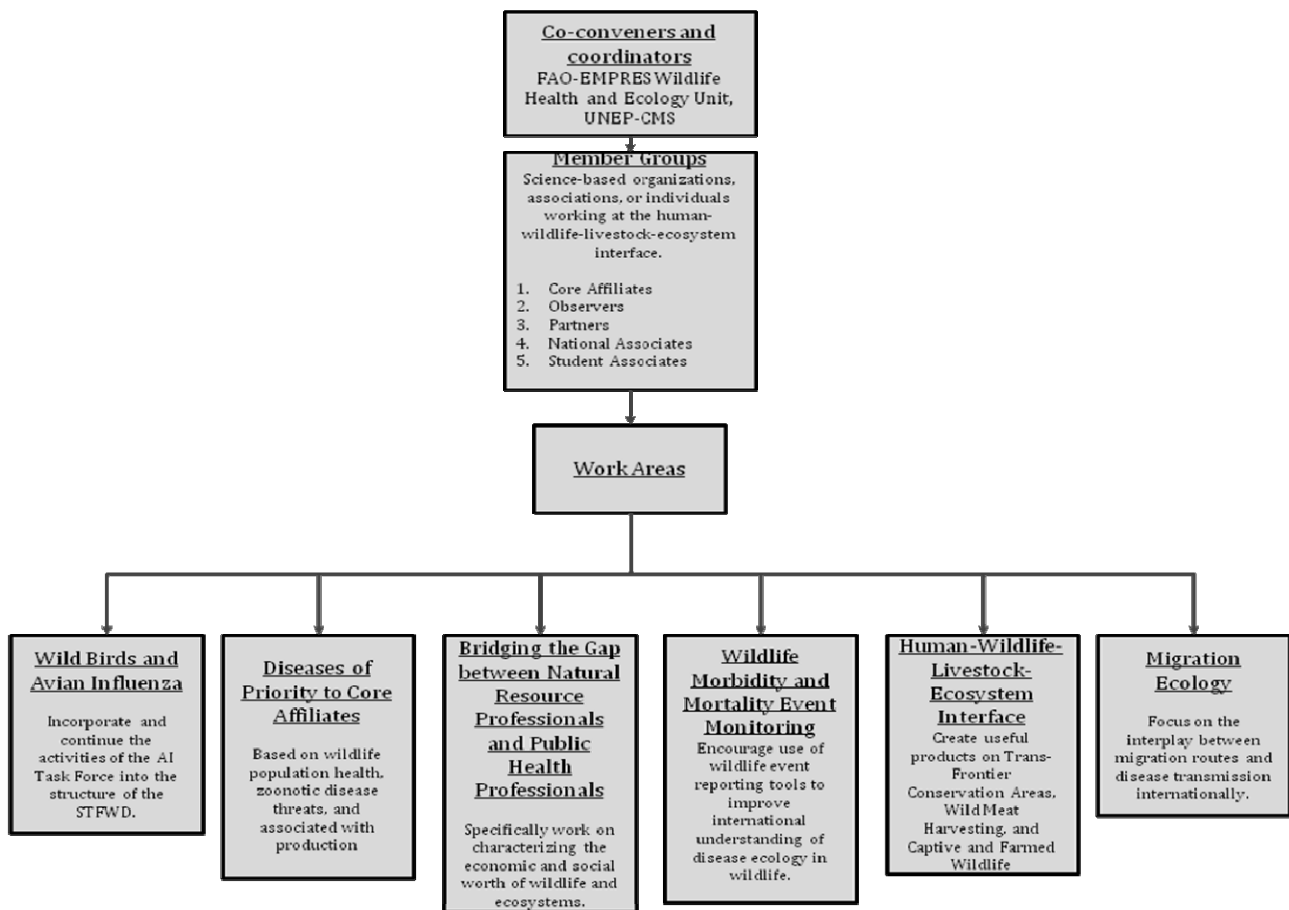


Figure 2: Structure et domaines de travail actuels du Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, en date de janvier 2012

Acronymes:

AEWA:	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AME:	Accord multilatéral sur l'environnement
ANASE:	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APHIS:	Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (États-Unis)
CDB:	Convention sur la diversité biologique
CEDEAO:	Communauté économique des États ouest-africains
CITES:	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS:	Convention sur les espèces migratrices
DAFF:	Ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts (Australie)
EAAFP:	Partenariat concernant l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie
EUROBATS:	Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IVSA:	Association internationale des étudiants vétérinaires
MPI:	Institut Max Planck
OIE:	Organisation mondiale de la santé animale
OMS:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG:	Organisation non gouvernementale
PNUE:	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Ramsar:	Convention sur les zones humides
SAARC:	Association sud-asiatique de coopération régionale
SCVL:	Laboratoire vétérinaire central d'État (Mongolie)
SFA:	Office d'État des Forêts (Chine)
STFWEH:	Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage
UA-BIRA:	Union africaine-Bureau interafricain des ressources animales
UE:	Union européenne
UICN:	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USDA:	Département de l'Agriculture (États-Unis)
USFWS:	Département de la Pêche et de la Faune (États-Unis)
WDA:	Association mondiale sur les maladies de la faune sauvage
WWT:	Wildfowl and Wetlands Trust